

SAINT-THURIEN, le 27 mars 2026

## CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Jeudi 2 avril 2026 à 19 h.**

Ordre du jour :

- 1°) Indemnités de fonction des élus locaux,
- 2°) Délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal,
- 3°) Secrétariat des séances du conseil municipal,
- 4°) Constitution des commissions municipales,
- 5°) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- 6°) Election des membres de la commission de contrôle des listes électorales,
- 7°) Désignation des délégués aux Syndicats Intercommunaux et autres organismes,
- 8°) Désignation des délégués au CNAS,
- 9°) Désignation d'un élu correspondant défense,
- 10°) Désignation d'un correspondant incendie et secours,
- 11°) Désignation d'un élu référent sécurité routière,
- 12°) Désignation d'un élu référent à la langue et la culture bretonnes,
- 13°) Accueil de loisirs - Fixation d'un tarif pour les mini camps,
- 14°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Anne Marie SEVENNEC.

---

Séance du 2 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne Marie SEVENNEC, Maire.

Etaient présents : Alain BIDEAU, Valérie LE DEZ, Frédéric BURGAUD-WUST, Frédéric BIORET, Pascal TANGUY, Magalie BOUDIAF, Alice ZITO, Jérôme LE CUNFF, Julie COUTARD, Julien BARGUILLE et Fanchon THUAUDET.

Secrétaire de séance : Fanchon THUAUDET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Les procès-verbaux des séances du 25 février et du 20 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité.

## Délibération du Conseil Municipal

20260305

\*\*\*\*\*

### Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Maire indique à l'assemblée que la commission d'appel d'offres (CAO) est un organe de la commande publique qui a vocation à se réunir pour les marchés formalisés. En fournitures et en services, le seuil de procédures formalisées est au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de 216 000 € HT et de 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux. Elle propose de créer une CAO même si elle n'aura pas vocation à se réunir souvent au cours du mandat. Selon l'article 22 du code des marchés publics, la CAO de SAINT-THURIEN est composée du Maire qui la préside et de 3 membres du conseil municipal élus à la représentation proportionnel au plus fort reste. Le vote est secret. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal.

**Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres titulaires de la CAO.**

Seule la liste suivante a été présentée : Frédéric BURGAUD-WUST, Alain BIDEAU, Valérie LE DEZ.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvé dans l'urne | 12 |
| - Bulletins nuls ou blancs               | 0  |
| - Suffrages exprimés                     | 12 |

Ont obtenu Frédéric BURGAUD-WUST, Alain BIDEAU, Valérie LE DEZ 12 voix

**Sont proclamés membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres : Frédéric BURGAUD-WUST, Alain BIDEAU, Valérie LE DEZ.**

**Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres suppléants de la CAO.**

Seule la liste suivante a été présentée : Julien BARGUILLE, Jérôme LE CUNFF, Frédéric BIORET

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvé dans l'urne | 12 |
| - Bulletins nuls ou blancs               | 0  |
| - Suffrages exprimés                     | 12 |

Ont obtenu Julien BARGUILLE, Jérôme LE CUNFF, Frédéric BIORET 12 voix

**Sont proclamés membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres : Julien BARGUILLE, Jérôme LE CUNFF, Frédéric BIORET.**

Fait à SAINT-THURIEN, le 3 avril 2026

Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.

